

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 007-200039808-20231212-2023\_12\_002-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 décembre 2023**  
**Convocation du 05 décembre 2023**

N° 2023\_12\_002

**Objet : Economie – Convention AMESUD 2023 pour la mise en place des services de proximité**

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés: Thierry BESANCENOT, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : 2                      pour : 34                      abstention : 1

**Claude BENAHMED, Vice-Président à l'économie et au tourisme**, rappelle les missions et services proposés par l'association AMESUD notamment en matière d'accompagnement des porteurs projets, demandeurs d'emploi et des employeurs dans leurs démarches de recrutement, de retour à l'emploi ou encore de création d'entreprise.

Le **Vice-Président** expose que la convention avec l'association AMESUD a pour objet la mise en place de services de proximité sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, services qui comprennent notamment la mise en place de permanences régulières sur les communes de Ruoms et Vallon Pont d'Arc, l'animation d'un lieu ressource et l'organisation de quatre temps collectifs par an autour des thèmes de l'emploi et de la création d'activité.

Le **Vice-Président** précise que cette convention est signée pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 et implique une contribution financière de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à hauteur de 9 761 €.

Le **Vice-Président** invite les membres à se prononcer sur cette convention,

Le **Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,

A 34 voix pour, 2 voix contre (Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE) et 1 abstention (Gérard MARRON)

**Autorise le Président** à signer la convention entre l'association AMESUD et la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de Séance

Maurice CHARBONNIER